

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021



EXTRAIT N° 2021.00059 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 16
↪ présents : 14
↪ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 10 Mars 2021

Secrétaire de séance :

Céline Girard

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE,
Mme Céline GIRARD, Mme Céline PAILLARD,

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST, M. Xavier PERRIN

Commission : Commission Habitat et Logement

Objet : Amélioration de l'habitat - Appel à projet "Rénovation des copropriétés de la Reconstruction" - Attribution subvention - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec le Syndicat des copropriétaires du 4 rue de l'Ancien Hôpital à Saint-Nazaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021

Commission : Commission Habitat et Logement

Objet : Amélioration de l'habitat - Appel à projet "Rénovation des copropriétés de la Reconstruction" - Attribution subvention - Approbation et autorisation de signer une convention financière avec le Syndicat des copropriétaires du 4 rue de l'Ancien Hôpital à Saint-Nazaire

Franck HERVY, Vice-président,

Expose,

Par délibération du 2 Février 2016, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif d'appel à projet «Rénovation des copropriétés du centre-ville de Saint-Nazaire» et son règlement d'aide. Il s'agit de proposer un accompagnement global aux copropriétés sélectionnées dans leur projet de rénovation. La CARENE intervient en finançant l'ingénierie nécessaire à la réalisation du projet mais également en participant financièrement aux travaux.

La copropriété du 4 rue de l'Ancien Hôpital, composée de six copropriétaires, a été lauréate de l'appel à projet. Elle a pu bénéficier d'un diagnostic complet qui a permis de définir les travaux prioritaires et être accompagnée dans l'établissement de son plan de travaux et le choix d'un maître d'œuvre.

Le syndicat des copropriétaires a voté la réalisation de travaux de rénovation globale cohérents techniquement, permettant d'atteindre au moins 25 % de gain énergétique, conformément à l'engagement inscrit au contrat de maîtrise d'œuvre du projet.

La CARENE est sollicitée par le syndicat des copropriétaires pour le co-financement des travaux pour un montant de 70 315 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT			
DÉPENSES globales		RECETTES globales	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Travaux éligibles parties communes (dont dommages-ouvrages et SPS)	121 941.33 €	Subvention CARENE	70 315 €
		Travaux	66335 €
		Maîtrise d'œuvre	3980 €
Travaux éligibles parties privatives	43 895.48 €	Copropriétaires	118 781.03 €
Maîtrise d'œuvre	23 259.22 €		
TOTAL HT	189 096.03 €	TOTAL HT	189 096.03 €

Les modalités de versement de la subvention de la CARENE intègrent le fait que la copropriété bénéficiera d'une avance émanant de la SACICAP de Saint-Nazaire pour le préfinancement des travaux, conformément à la convention signée entre la CARENE et la SACICAP de Saint-Nazaire en 2019. Celles-ci sont détaillées dans la convention financière annexée.

Après analyse technique et financière, le projet présenté par la copropriété située au 4 rue de l'Ancien Hôpital répond au règlement « Travaux de Rénovation Globale » du dispositif de soutien à la rénovation globale des immeubles de logements en copropriétés lauréats de l'appel à projet « Rénovation des copropriétés de la Reconstruction du centre-ville de Saint- Nazaire ».

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- accorde la subvention sollicitée par le syndicat des copropriétaires du 4 rue de l'Ancien Hôpital à Saint-Nazaire à hauteur de 70 315 €,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière jointe et ses annexes dans les termes décrits dans la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'Autorisation de programme 18 « Copropriétés » du Budget principal de la CARENE.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales